

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2020

Date de la convocation : 08/12/2020
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1^{ère} Vice-présidente
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, M. Jean-Paul PHILLY à M. Martine FAÏTA.

Absents excusés : M. Malik MAUCHE, M. Guy MARTINET.

Secrétaire de séance : M. Christian JANIN.

OBJET : **ENVIRONNEMENT - Transition énergétique** : Lancement d'une procédure de sélection pour la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal

Rapporteur : Claudine PERROT-BERTON

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération est impliquée dans une démarche de Territoire à Energie Positive.

Dans ce cadre, elle s'emploie à développer fortement la production d'énergie renouvelable sur le territoire. Cela passe notamment par l'installation de centrales photovoltaïques dans ses projets et sur son patrimoine. Des partenariats avec des tiers investisseurs ont déjà permis de concrétiser plusieurs projets photovoltaïques sur le territoire.

L'Agglo a décidé de rénover et d'agrandir le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson situé à Saint Romain en Gal.

Dans ce cadre, elle a décidé de dédier une surface de toiture d'environ 800 m² à l'installation d'équipements photovoltaïques.

Vienne Condrieu Agglomération souhaite autoriser un opérateur à occuper cet espace en vue d'installer et d'exploiter des panneaux photovoltaïques de la meilleure capacité possible.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Agglo lancera une consultation et attribuera à l'opérateur retenu, moyennant le versement d'une redevance, une autorisation temporaire d'occupation de domaine public sur son domaine, afin de permettre à ce dernier d'installer sous sa propre responsabilité et sous sa propre maîtrise d'ouvrage, une ou plusieurs unités de production d'énergie photovoltaïque.

Le choix de l'opérateur et ainsi que les éléments principaux de la convention d'occupation temporaire du domaine public (montant de la redevance, durée de la convention...) feront l'objet d'une seconde délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération 18 – 403 approuvant le projet d'extension et de modernisation du stade nautique de Saint Romain en Gal,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le lancement d'une consultation pour la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire pour l'installation et exploitation de panneaux photovoltaïques sur le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 DEC. 2020
et a été publiée le 18 DEC. 2020

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-présidente



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR

CPP
Claudine PERRON-BERTON

